



## Plaquette de présentation - Bilan de compétences

### Pourquoi faire un bilan de compétences ?

- Vous ne vous sentez plus à l'aise dans votre poste et vous souhaitez changer ?
- Vous avez envie de créer une entreprise mais vous hésitez avant de vous lancer ?
- Vous envisagez de changer de quitter la région mais vous ne connaissez pas le marché local
- Suite à des problèmes de santé et une inaptitude, vous devez vous reconverter ?
- Vous avez envie de vous reconverter professionnellement mais vous n'avez pas de projet précis ?
- Vous avez une idée de projet mais vous souhaitez la valider avant de vous lancer ? Vous allez être licencié.e et vous avez besoin d'aide ?
- Vous souhaitez confirmer votre projet de reprise de formation ?
- Vous sortez d'un burn-out et vous avez besoin d'envisager un nouveau projet professionnel ?

### Public visé et pré-requis

Tous les salariés du secteur privé, public ainsi que les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier du bilan de compétences. Il n'y a pas de prérequis pour bénéficier d'un bilan de compétences. Des entrées et sorties permanentes ont lieu tout au long de l'année.

### Les objectifs du bilan de compétences

Le bilan de compétences a pour objectif de vous permettre de faire un point sur votre parcours, d'identifier l'ensemble de vos ressources (intérêts, motivations, valeurs, compétences, forces) mais également vos freins et contraintes afin de définir un/des projet(s) en lien avec vos attentes et les opportunités de votre environnement et situation personnelle. Le bilan de compétences permet également de vous projeter et de prendre en main votre avenir professionnel et personnel de façon plus sereine.

### Le déroulé d'un bilan de compétences

Chez FORMASKILLS, votre conseiller étudiera avec vous votre besoin en matière d'accompagnement ainsi que la durée appropriée. Quelque soit la durée de votre accompagnement il suivra les étapes suivantes :



**1 Phase préalable :** Dans un premier temps, nous vous recevons en entretien gratuit et sans engagement afin de faire connaissance et d'échanger sur les motivations qui vous conduisent à entreprendre la démarche. Ensuite, nous vous présentons la méthodologie et les outils utilisés.

Ensuite après un délai de réflexion et si vous le souhaitez, nous remplissons ensemble votre dossier de demande de prise en charge.

Le bilan ne pourra commencer qu'après le montage et l'acceptation du dossier de financement. Le bilan ne peut être réalisé qu'avec votre consentement.

**2 Phase préliminaire :** Dès le premier entretien, nous confirmons votre engagement dans la démarche et signons une charte d'engagement réciproque. Puis nous analysons votre demande à l'aide du questionnaire d'introduction afin de vous élaborer un programme personnalisé et adapté à votre situation.

**3 Phase d'investigation :** Nous analysons votre parcours professionnel et personnel afin d'identifier vos intérêts, votre mode de fonctionnement, vos motivations, vos valeurs ainsi que vos compétences. Durant cette phase, nous alternons passation de questionnaires et échanges afin de vous permettre de mener une réflexion approfondie. Vous complétez la recherche documentaire par des enquêtes métiers menées auprès de professionnels. Cette étape permet de prendre conscience de la faisabilité du projet en rapport avec vos attentes et la réalité du marché du travail.

**4 Phase de conclusion :** C'est le moment de s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation et de définir les moyens à mettre en œuvre afin de réaliser votre ou vos projets. Nous vous remettons une synthèse en dernière séance. Cette synthèse reprend les circonstances du bilan, le ou les projets retenus, le plan d'actions et une conclusion.

**5 Suivi post bilan :** Nous vous proposons une rencontre à 6 mois afin de faire le point sur la réalisation de votre projet et apporter des actions correctives, si nécessaire. Nous restons disponibles à l'issue du bilan de compétences jusqu'à 6 mois.

Notre plaquette de présentation : cf document « déroulé d'un bilan de compétences »

Le cadre réglementaire : cf document « déontologie BC »

**Notre accompagnement : durée, méthodes et outils**



- 1er RDV gratuit sans engagement
- La durée est personnalisable jusqu'à 24 heures maximum
- Possibilité d'effectuer le bilan sur le temps de travail ou hors temps de travail
- Séance individuelle en physique ou en visio-conférence
- Questionnaire de personnalité utilisé : NEO PI-R
- Questionnaire d'intérêts : RIASEC
- Questionnaire quotient émotionnel : BARON
- Questionnaire stress professionnel : KARASEK
- Questionnaire des valeurs professionnelles : SUPER

L'ensemble des tests sont validés scientifiquement et solides sur le plan psychométrique. Nous accompagnons ces outils de diagnostic par des outils d'accompagnement issus du coaching professionnel tels que l'IKIGAI de Buettner, les drivers professionnels de Taibi KHALER, le questionnaire des forces de Seligman...

## Résultats et modalités d'évaluation

- Réalisation d'un ou plusieurs projet (s) réaliste (s) et réalisable (s)
- Reprise de confiance en soi
- Meilleure connaissance de soi au niveau de la personnalité, compétences, intérêts et motivations
- Validation de 2 ou 3 projets avec au minimum 1 enquête terrain par métier
- Plan d'action (étape par étape)

**Les modalités d'évaluation et de suivi :** Le bilan de compétences n'est pas un dispositif permettant d'accéder à une diplôme ou une certification. Cependant, le bilan de compétences permet d'obtenir en dernière séance une synthèse qui a été co-écrite avec le bénéficiaire. Cette synthèse atteste la réalisation du bilan de compétences. Tout au long du bilan, le bénéficiaire remplit une attestation de présence.

Nous réalisons un point régulier à chaque début et fin de séance pour faire le point sur la démarche avec un document de synthèse.

Lors de la dernière séance, un questionnaire de satisfaction est transmis au bénéficiaire. Au bout de 6 mois, un questionnaire de suivi est transmis. Ce dernier permet de mener un suivi et un réajustement des priorités / actions si nécessaire.



## Le coût du bilan de compétences

Le bilan de compétences coûte de 1100 euros à 2100 euros selon votre situation. Le coût est de 75 euros de l'heure net de taxes.

Contactez-nous, nous trouverons ensemble la meilleure solution de financement pour vous et nous vous indiquerons les démarches à effectuer.

## Modalités et délais d'accès

Pour chaque demande de bilan de compétences, un devis net de taxes est transmis par email ainsi qu'un programme. Dès que le devis est accepté, la prestation peut démarrer sous un délai de 14 jours calendaires. Nous vous adressons par mail les documents suivants : une convocation, un livret d'accueil et un règlement intérieur.

## Financement

### Salarié.es du secteur privé

- Bilan financé dans le cadre de votre CPF (compte de formation). Toutes les demandes de financement sur : <https://www.moncompteactivite.gouv.fr> sur le temps de travail ou hors temps de travail
- Bilan financé par l'employeur dans le cadre du plan de développement des compétences, à l'initiative de l'employeur ou du salarié
- Financement personnel : nous proposons des modalités de financement adapté à votre budget

### Salarié.es du public

- Bilan financé par l'employeur dans le cadre du plan de développement des compétences, à l'initiative de l'employeur ou du salarié
- Bilan financé par l'OPCO (ANFH)
- Financement personnel : nous proposons des modalités de financement adapté à votre budget

### Demandeur d'emploi

- Bilan financé dans le cadre de votre CPF (compte de formation). Toutes les demandes de financement sur : <https://www.moncompteactivite.gouv.fr>



## Indépendant ou non salarié

- Si vous êtes commerçant ou travailleur indépendant, vous devez vous adresser à l'Agefice (Association de gestion du financement de la formation des chefs d'entreprise) ;
- Si vous êtes médecin libéral, vous devez vous adresser au FAF-PM (Fonds d'assurance formation de la profession médicale) ;
- Si vous êtes membre d'une autre profession libérale, vous devez vous adresser au FIF-PL (Fonds interprofessionnel des professionnels libéraux).
- Si vous êtes exploitant agricole, vous devez vous adresser au fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant (Vivea)
- Si vous êtes exploitant de la pêche et des cultures marines, les branches professionnelles ont désigné un nouvel opérateur de compétences. Depuis le 1er avril 2019, Ociat est habilité à prendre en charge le financement du développement des compétences et de l'alternance. Le site d'Agefos-PME donne toutes les informations nécessaires relatives à la formation professionnelle des professionnels de la branche.
- Si vous êtes artisan, vous devez vous adresser au Fafsea et à la chambre régionale de métiers dont vous dépendez.

## Nos bureaux

Nous sommes présents : 17 rue DANTON 34200 SETE

## Les conditions d'accueil et d'accès pour le public en situation de handicap

Le centre est accessible aux personnes à mobilité réduite : centre au rez-de-chaussée, rampe et toilettes aux normes. Référente Handicap : Lucile O'Rourke, mail : orourke.lucile@formaskills.fr, tel : 04 30 41 43 76

## Contact

04 30 41 43 76, orourke.lucile@formaskills.fr